

**MAIRIE DE LA TOUR-EN-JAREZ (LOIRE)**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL 03 JUILLET 2020**

**Etaient présents** : M. BASSON, Mme PER, M. ALIRAND, Mme HERITIER, Mme PEYRAGROSSE, M. MEYER, Mme STORI, M. TARDY, Mme VILLEMAGNE, Mme MARTIN, Mme CHABAUD, M. PERBET, M. NAYME, M. LAGUET

**Absents excusés** : M. PODEVIN (procuration à Mme PER)

Madame Dominique VILLEMAGNE a été désignée secrétaire.

**1 - LECTURE ET SIGNATURE DU PV DE LA DERNIERE REUNION**

**1. Finances 2020 : Vote taux impôts locaux**

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de l'état de notification des taux d'imposition de 2020, des taxes foncières (document n° 1259).

Il demande ensuite aux membres du conseil de délibérer quant aux taux à appliquer pour 2020.

Après discussion, le conseil municipal, décide de ne pas faire varier les taux qui restent ainsi fixés :

- taxe foncier bâti 16.03 %
- taxe foncier non bâti 42.97 %

VOTE : 15 Voix Pour

**2. Approbation du Budget primitif 2020**

Après avoir écouté les explications de son maire, le conseil municipal :

- Approuve le budget primitif principal de la commune pour 2020, arrêté comme suit :

<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>		
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>RECETTES</b>	958 291.13€	1 436 195.10€
<b>DEPENSES</b>	958 291.13€	1 436 195.10€

VOTE : 15 Voix Pour

**3 - Subventions 2020 aux associations**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer le montant des subventions au titre de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant des subventions de la façon suivante :

Coopérative scolaire	1 700 €
L'Etrat La Tour Sportif	1 400 €
Rencontre Amitié	350 €
Association Donneurs de sang de l'Etrat La Tour	200 €
Tour Sports Loisirs	1 200 €
Tennis Club de la Tour en Jarez	600 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2020

VOTE : 15 voix pour

#### **4 - Jurés d'assises 2020 : établissement de la liste préparatoire**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, suivant arrêté préfectoral du 29 avril 2020, il convient de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2020 (3 jurés pour la commune).

Il est procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de la commune :

- N° 574 Mme MICHEL épouse RIFFARD Juliette
- N° 615 M. PALLANDRE Olivier
- N° 244 Mme DE MENDONSA épouse RIVOIRE Suzanne

Vote : 15 voix pour

### **3. Informations diverses**

Des travaux de peinture à l'église vont être entrepris. L'isolation est à faire également (voir éventuelle subvention départementale).

Les élèves de la classe de CM2 ont été reçus en Mairie jeudi 02 juillet 2020 et ont reçu chacun une calculatrice, pour leur entrée au collège.

Le conseil municipal doit mettre en place un règlement intérieur dans les 6 mois.

Une réunion est prévue le mercredi 15 juillet avec tous les présidents d'association afin de parler de la planification des futures activités 2020/2021.

Un point a été fait avec Saint Etienne Métropole pour la voirie 2020. Un devis va être établi pour la Vignasse.

Un rendez-vous est prévu le lundi 06 juillet avec Bâtir et Loger.

Développement durable : Sylvie STORI et Yves TARDY nous ont fait par de l'avancement des projets et de la mise en place de conseil consultatif.

Il est 21 h 00, la séance est levée.